

Information riverains

Quartier Église

Objet : Travaux de voirie rue Meissonnier

Madame, Monsieur,

À compter du mardi 12 novembre 2019, la Ville entreprend des travaux de requalification de la rue Meissonnier, pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

L'objectif est de rendre cette rue plus sûre, plus accessible et plus agréable notamment grâce à la mise en sens unique de la voirie, l'agrandissement des trottoirs, la plantation d'arbres et d'arbustes, l'aménagement de contre-sens cyclables et la création d'une zone 30.

Afin de permettre la réalisation des travaux, durant toute la période du chantier :

- **la circulation dans la rue et au niveau des carrefours sera restreinte,**
- **le stationnement sera interdit,**
- **la circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir opposé aux travaux, mais les accès piétons aux habitations seront naturellement conservés,**
- **pendant les horaires de chantier (8h-17h), la circulation motorisée sera interdite et les garages ne seront donc pas accessibles,**
- **en dehors des horaires du chantier, la circulation motorisée sera possible et la vitesse limitée à 30km/h.**

Pour la réalisation de la chaussée, les travaux nécessitent une reprise complète de la structure de la voirie. Aussi, au droit des zones de chantier, et selon l'avancée des travaux, les accès véhicules riverains seront interdits 24h/24 sur certaines portions pour une durée d'une semaine.

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que l'entreprise puisse vous livrer la voirie le plus rapidement possible.

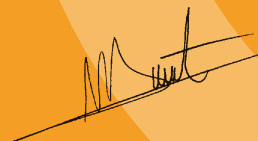
Les services techniques municipaux sont à votre disposition pour toute question ou problème rencontrés, au 01 49 15 41 77 / 40 39. Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Alain Périès

Premier adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme,
à l'Aménagement, à l'Habitat et aux Bâtiments
Conseiller territorial délégué au Territoire du Faubourg



Mathieu Monot

Adjoint au maire, délégué à la Démocratie locale,
à la Qualité de l'espace public, aux Travaux
et à la Politique de la ville - Conseiller territorial